

Le Petit Percillou

Journal d'informations municipales / Mai 2021



N°48
www.mairielepercycy.com

Le mot de la Maire

La crise sanitaire continue de perturber notre quotidien, nos rapports sociaux, notre travail, notre vie familiale, alors il est vrai que nous avons hâte que la vie retrouve son cours normal. L'ensemble des élus et agents de la collectivité restent à vos côtés afin de vous fournir un accès au service public de qualité pour tous.

Depuis ce début d'année, **la campagne de vaccination des Triévois les plus fragiles** a démarré avec l'unité mobile et le professionnalisme du SDIS et les agents de l'intercommunalité. Plus de 650 habitants du Trièves ont été vaccinés à ce jour suite aux listes fournies par les médecins et les communes.

À l'heure où le printemps pointe le bout de son nez avec un léger manteau neigeux, nous n'avons pas une grande visibilité sur les suites de cette crise sanitaire mais cela nous engage à réfléchir et à prendre du recul sur nos modes de vie.

Vous trouverez dans ce numéro des informations sur la vie de la commune et de la Communauté de Communes du Trièves, sur les différents travaux et réflexions en cours.

En attendant que nous puissions nous retrouver publiquement plus régulièrement, le site de la commune continue d'être tenu à jour quotidiennement pour vous donner toutes les informations utiles, votre mairie et vos élu(e)s restent positifs et à votre écoute pour vos problématiques du quotidien, mais également pour vous associer aux projets de demain car notre commune est un bien commun.

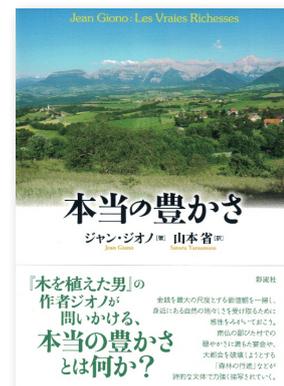
Bonne lecture de ce 48^e Petit Percillou ! La création et l'imaginaire sont les plus beaux signes d'espoir...

Sabine Campredon

Muguet du 1^{er} mai



Actualités



Portrait : les vraies richesses de Jean Giono

« Pour bien traduire un auteur, il faut s'imprégner des lieux qui l'ont inspiré ». C'est une maxime qu'a fait sienne Satoru Yamamoto, traducteur japonais de l'œuvre de Jean Giono. Il publie cette année au Japon une traduction du roman « Les vraies richesses » avec en couverture une photo prise depuis Chabulière, après avoir traduit des œuvres maîtresses comme « Colline », « Le chant du monde », « L'homme qui plantait des arbres » ou « Un de Baumugnes ». Satoru-san, Arigato Gozaimashita*

*Merci beaucoup, Satoru.

Élections départementales et régionales 2021

1^{er} tour : 20 juin, second tour : 27 juin



Trièves

PEP's projet pour l'emploi participatif et solidaire

La candidature du Trièves, à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sera déposée prochainement. Le projet Peps-Trièves a pour objectif de proposer à terme à tous les chômeurs de longue durée, volontaires, présents depuis plus de 6 mois sur le territoire, un emploi à durée indéterminée, adapté à leurs compétences et à temps choisi.



Après une présentation en début de conseil municipal en février dernier, la commune du Percy apporte son soutien avec une motion à la démarche.

Ce soutien a pour buts :

- d'encourager la création d'une Entreprise à But d'Emploi
- de répondre, si possible, à ses propositions de service
- de permettre à un maximum de personnes au chômage longue durée de retrouver un emploi et une activité salariée.

Nous vous joignons leur site en cours de construction : www.peps-trieves.com et à partager avec toutes personnes intéressées.

coordination@peps-trieves.com

Motion pour le maintien d'un poste forestier ONF sur le territoire du Trièves

À l'occasion du départ en retraite du garde forestier en charge essentiellement des forêts communales et domaniales de Gresse-en-Vercors, le responsable de l'ONF du Trièves / Matheysine a informé que le poste risquait d'être supprimé. Si c'est le cas, il

n'y aurait plus, dans le secteur du Trièves, que 5 postes au lieu de 6 actuellement. En 2002, il y avait encore 10 postes sur ce secteur. **Le 25/03/21, le conseil municipal a voté à l'unanimité une motion pour le maintien d'un poste de forestier ONF sur le territoire Trièves.** Le changement climatique et le dépérissement des forêts nécessitent de plus en plus de travail pour assurer le suivi sanitaire et le renouvellement des peuplements forestiers. Nous sommes convaincus de l'importance de soutenir l'économie forestière.

Motion concernant l'implantation des antennes relais et la 5G

En conseil municipal du 4 mars 2021, il a été décidé de prendre une motion et d'écrire au Préfet concernant l'implantation des antennes relais sur le Trièves.

Bien que nous comprenions l'importance d'une couverture mobile et de trouver des solutions face aux zones blanches afin de résorber la fracture numérique, nous souhaitons souligner qu'il est important de concilier l'aménagement du territoire et l'insertion paysagère.

En effet, les communes du Trièves dans le cadre du programme « **New deal mobile** » sont de plus en plus sollicitées par des opérateurs ou installateurs qui souhaitent poser des antennes relais de téléphonie sans tenir compte de l'impact paysager et sans concertation avec les élus locaux, ni les habitants.

Le territoire du Trièves est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de préservation de son environnement avec le premier Agenda 21 reconnu par l'état, et avec le programme TEPCV.

Depuis septembre 2020, de nombreux élus ont interpellé en conseil communautaire le président de la communauté de communes du Trièves à ce sujet. C'est ainsi que s'est mis en place, avec la vice-présidence à l'urbanisme / aménagement, un groupe de travail composé de 8 élus du Trièves accom-

pagné du Parc Naturel Régional du Vercors sur l'implantation des antennes relais sur le territoire du Trièves, pour donner suite aux nombreuses sollicitations des différents opérateurs auprès des communes du Trièves (dont Le Percy) et veiller notamment au respect de son plan paysage.

De plus, dans nos territoires ruraux et de montagne, nous partageons les inquiétudes exprimées par nombre de citoyens et d'associations et de collectifs d'habitants sur le déploiement à venir de la 5G.

Bien que le gouvernement ait identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020, **cette décision est intervenue sans étude d'impact climatique et environnemental, ni aucune consultation préalable.**

La commune du Percy a envoyé au Préfet une lettre notifiant ces inquiétudes et recommandations, document qui est consultable en ligne sur le fil d'actualités du blog de la commune.

D'autres communes du Trièves ont aussi pris des motions au sujet de l'implantation des antennes relais, Mens et Cornillon en Trièves, ainsi que le Parc Naturel Régional du Vercors.

Campagne de vaccination Covid 19

La campagne de vaccination sur le Trièves s'est déroulée en février, mars, avril - et devrait se terminer en mai - à raison d'un jour/mois avec l'unité mobile du SDIS sur inscription. Une vingtaine de personnes prioritaires ont été vaccinées sur la commune. Ce sont les médecins du secteur qui proposaient des listes de personnes qu'ils jugeaient prioritaires à vacciner, mais les communes étaient également invitées à compléter ces listes (personnes les plus vulnérables) à partir des données communales, dans les cas de désistements ou de doses excédentaires.

Le village

Deux approches complémentaires autour de la biodiversité

Projet d'ENS forêt d'Esparron

Le Conseil Municipal du Percy a donné son accord en mars dernier pour la réalisation d'un diagnostic avec le conseil départemental de l'Isère en vue de créer un ENS (Espace Naturel Sensible) **car la forêt d'Esparron présente des intérêts patrimoniaux, environnementaux et écologiques**. L'ENS concernerait de grandes parcelles, jusqu'au col de Menée mais la zone de labellisation reste à définir.

Ces ENS mettent en valeur et préservent le patrimoine naturel (faune, flore + activités agricoles, pastorales, sylvicoles). Ce diagnostic donnerait lieu à la création d'un Comité de Site qui regrouperait et tiendrait informé tous les acteurs du territoire concerné (ONF, ACCA, élus, Parc Naturel Régional du Vercors, acteurs associatifs, habitants...).

Une prochaine réunion aura lieu en avril sur place avec les différents acteurs afin d'avoir un diagnostic complet et de mettre en évidence les enjeux du site. **Nous avons aussi la volonté d'ouvrir cette réflexion aux habitants**. Le département de l'Isère coordonne plus de 140 ENS aujourd'hui, il y en a très peu dans le Sud Isère.



Si vous souhaitez vous inscrire à ces réflexions et faire partie de ce comité de site, merci de vous inscrire en mairie : mairielepercy@wanadoo.fr

Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité (faune et flore) du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les collectivités territoriales concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux. Suite à la proposition relayée par le Parc naturel régional du Vercors concernant cet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), et compte-tenu de l'intérêt suscité par ce projet, la commune sou-

haite participer à une candidature commune à l'échelle du Vercors en réponse à l'appel à projet national. Nous pensons en effet qu'une candidature portée par le Parc a de bonnes chances d'aboutir, dans la mesure où elle permettra de toucher une portion significative du territoire et de mutualiser certains moyens.

Cet ABC a pour objectif de :

- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire concerné,
- **Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité** (notamment via les sciences participatives, des visites sur site, des conférences, etc.),
- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales** notamment par la prise en compte des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).



Espace Naturel Sensible

Le village

Mobilités

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) demandait aux intercommunalités de se positionner avant la fin du mois de mars 2021 entre la possibilité d'assumer cette compétence ou de la déléguer à la Région ou au syndicat Smag nouvellement créé afin d'améliorer les infrastructures de liaison Trièves-métropole.

Le conseil communautaire a délibéré le 27 mars 2021 favorablement pour la prise de la compétence « Mobilités » (transport et mobilités actives) parce que la Communauté de Communes du Trièves représente le plus souvent la bonne échelle pour gérer les besoins de déplacement du quotidien. Un débat avait été organisé au préalable lors de la Conférence des Maires du Trièves le samedi 6 avril. Ce vote positif majoritaire de la Communauté de communes lance donc une seconde étape de discussion et de décision dans les communes avant fin juin.

Voici quelques informations concernant cette loi. La LOI MOBILITÉ repose sur cinq objectifs majeurs :

- Promouvoir les nouvelles mobilités avec, entre autres, le covoiturage, l'autopartage et le Transport à la Demande (TAD).

- **Supprimer la dépendance à l'automobile** : en permettant aux collectivités locales de mettre en place les services de mobilité de leur choix, les zones blanches de la mobilité seront alors supprimées. La mobilité solidaire et le déplacement des personnes handicapées sont aussi au cœur de la démarche.

- **Réussir la transition écologique** : ce succès passera notamment par l'interdiction des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, et le déploiement des véhicules électriques et du vélo, mais aussi par la mise en place d'un forfait mobilité durable pour les salariés.

- **Assurer le bon fonctionnement du secteur des transports**, en facilitant l'accès au permis, et en renforçant la sécurité routière.

- **Investir dans les infrastructures de transports**, en assurant l'entretien et la modernisation des réseaux fluviaux, ferroviaires et routiers.

À ce sujet, une réunion publique est prévue le samedi 5 juin, de 10 h à 12 h, à la grange. Suite à cela, le Conseil municipal se prononcera avant la fin juin 2021.



Approbation des comptes administratifs 2020 et adoption des budgets 2021

Les résultats de l'exécution 2020 des budgets communaux ont été présentés aux élus qui ont pu les valider. Les dépenses en fonctionnement (ce que la commune a dépensé en 2020) s'élèvent à 179 000 € pour 210 000 € de recettes, soit un résultat pour 2020 (avec report de 2019) de 133 000€.

Les ventes de bois cette année ont permis de dégager des possibilités d'investissement. Mais il est important de continuer à rester vigilant aux baisses de dotations.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition encore cette année. Cependant nous savons qu'une hausse de la fiscalité est à prévoir, que ce soit au niveau communal ou intercommunal dans les années à venir...

Le budget d'investissement de 171 000 € était composé des travaux de désamiantage et réfection des toitures des bâtiments d'activités de la colonie, des travaux de voiries dont la sécurisation traversée du hameau les Blancs et Malamort, et du renouvellement d'une partie de la canalisation eau potable à Charley (Colonie).

Le vote des budgets 2021 prévoit la réalisation des opérations d'investissements suivantes :

- **Travaux d'extension** du cimetière et création d'un colombarium.

- **Renouvellement de la canalisation d'eau potable** depuis le bas du Couchou au Serre les Blancs.

- **Mise en conformité électrique** des bâtiments d'activités communaux à la colonie

- **Plantation de 500 arbres** (érables, merisiers) à Esparron dans le cadre de l'amélioration sylvicole et l'adaptation au changement climatique de la forêt communale.

- **Achat des panneaux de rue** et numéros de maison pour l'adressage.



Capitale champêtre de la culture

Extension du cimetière

Suite aux études hydrogéologiques et propositions d'aménagement de l'architecte paysager, les travaux en vue de **l'extension du cimetière** et la mise en place d'un **colombarium** devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année 2021.

Valorisation de proximité des déchets verts

D'ici le mois de juin, la commune accueillera **une plateforme mutualisée de stockage et broyage de déchets verts** sur le site de la colonie, en lien avec la CDCT. Seuls les habitants du Percy et de Monestier-du-Percy seront autorisés à apporter leurs déchets verts à la plateforme. L'idée, nous le rappelons, est de transférer les déchets verts habituellement déposés en déchèterie vers des plateformes communales, accessibles au camion broyeur. Cela permet de réduire la quantité de bennes de déchets verts sur les routes et de mettre à disposition un broyat local, de bonne qualité (sans déchets plastiques). **Ce broyat sera gratuit pour les personnes intéressées et sera réparti en trois tas pour les habitants du Percy, de Monestier-du-Percy et les jardins partagés du Percy.** La commune bénéficiera d'un ou deux broyages par an.



Installation d'un point de compostage collectif

Emmanuel Vinchon, dont le métier consiste à aider les territoires à se développer, a beaucoup travaillé pour des grandes villes européennes et notamment avec des villes capitales européennes de la culture. Jusqu'à présent, ce type d'évènement n'a jamais été monté pour les petites collectivités de moyenne montagne.

Il propose pour le Trièves la création d'un événement associant les différentes richesses d'un territoire tant au plan culturel que sportif ou économique, à bâtir avec les habitants. La durée de l'évènement proposé est de quatre mois en 2023. En s'emparant aujourd'hui de ce projet, le Trièves pourrait être le premier territoire rural de moyenne montagne à expérimenter cette initiative et obtenir ce label de **« capitale champêtre de la culture »** afin de permettre aux petites collectivités d'être sélectionnées. À titre d'exemple, ce dispositif, testé à Tréminis depuis août a permis d'aboutir à l'invention du « singulier musée de la forêt ».

M. Vinchon a exposé le projet au conseil communautaire et à la municipalité en janvier dernier. Actuellement, une petite dizaine de communes sont partantes dont celle du Percy, l'idée étant de réfléchir avec la commune de Monestier-du-Percy aux actions possibles à mettre en place notamment avec les associations, les habitants et nos deux comités des fêtes.

Si vous souhaitez être associés aux réflexions à ce sujet faites le savoir en mairie une nouvelle réunion devrait avoir lieu en mai avec nos deux communes.

Extinction de l'éclairage public

En novembre a eu lieu une formation en visio sur l'éclairage public et les pollutions lumineuses, initiée par le Parc Naturel Régional du Vercors et le TE38 (territoire énergie Isère / ex sedi). Cette formation était organisée pour les communes de Clelles, du Percy et de Monestier-du-Percy.

Cette compétence est communale et la commune adhère au TE38. Il est proposé par le TE38 de faire un diagnostic de tous les points lumineux de notre commune, ainsi qu'une cartographie, qui seraient **autant d'outils pour entamer une réflexion avec les habitants sur l'extinction de l'éclairage public.** Un rapport devrait être rendu à la mairie prochainement par le TE38.

Panneaux photovoltaïques

La commune du Percy est engagée dans une démarche de développement durable. À ce titre, **elle souhaite mettre à disposition la toiture d'un des bâtiments d'activités communales** sur le site de la colonie, en vue de la mise en place d'installations de panneaux photovoltaïques. Après avoir fait un « Appel à manifestation d'intérêt » c'est l'association des centrales villageoises qui a été retenue et qui réalisera les travaux d'ici la fin de l'année. En contrepartie de la mise à disposition du toit, une redevance annuelle sera versée à la commune.





Ils nous ont quittés...

Yvette Ailloud-Perraud (12/11/20)
et **Marc Tatin** (27/02/21). Toutes nos
condoléances à leurs familles.

Marc Tatin était connu de tous pour son engagement en tant qu'ancien Président de Chasse et élu dans la commune de 1959 à 1989, soit 30 ans au service de la commune... c'est un record merci pour son engagement. Nos pensées vont à sa famille.



Magnifique gâteau réalisé par Yoan Chassevent pour les 20 ans de Conseil municipal de Thierry Chassevent ! Merci à eux deux, le registre des délibérations a pris tout à coup une nouvelle lecture délicieuse...

Gîtes communaux

Gîtes communaux «Chez Lulu»
2 gîtes de 3 places et un dortoir de 6 places.

Renseignements et réservations
www.chezlulu2.com • Tél. 07 67 12 80 80
giteschezlulu@gmail.com



Horaires Médiathèque du Percy

Mardi et mercredi : 17 h - 19 h
Jeudi et samedi : 10 h - 12 h
Tél. 04 76 34 46 24

Pour joindre la mairie

Tél. 04 76 34 46 04 • mairielepercy@wanadoo.fr
[facebook:percycommune](https://www.facebook.com/percycommune)
www.mairielepercy.com

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 h

En cas d'urgence

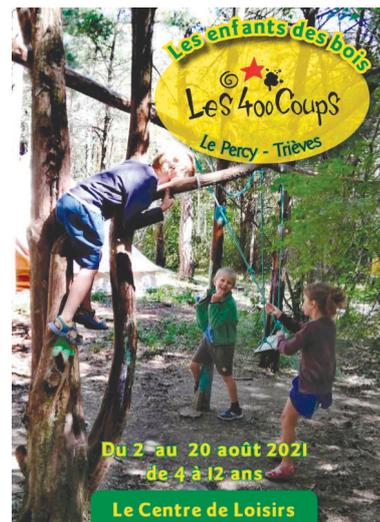
Sabine CAMPREDON • Tél. 06 28 06 47 21
Thierry CHASSEVENT • Tél. 06 37 57 65 88
Thibaud BECOURT • Tél. 06 78 41 23 89

Centre de loisirs Les 400 coups

Accueil du lundi au vendredi
entre 8 h et 10 h 30
Fin de journée entre 17 h et 18 h
(pas d'inscription à la journée)

Renseignements :

les400coupstrieves.wordpress.com



Le Café de la Page

Réservations au 04 56 55 22 69



Location d'un bureau partagé

Plus d'infos au 04 76 34 46 04

